

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2013

Réception par le Prefet : 17/09/2013

Publication : 20/09/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 13 septembre 2013

COMMUNICATION SUR LE DÉPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE EN POLOGNE DU 17 AU 21 JUIN 2013

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, l'avenant n°1 du 19 mai 2004 et l'avenant n°2 du 3 décembre 2008,
- VU la délibération n°CG-2012-6-11-1 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative au budget primitif 2013 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération n°CP-2013-5-11-2 du 17 mai 2013 relative au déplacement d'une délégation départementale en Pologne du 17 au 21 juin 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

donne acte au Président de la communication relative au déplacement en Pologne d'une délégation départementale du 17 au 21 juin 2013.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER